

2017-2018



# PROJET PEDAGOGIQUE

## Accueil de Loisirs « Les petits loups »



Ufcv - Cité de la jeunesse - Château de  
la Bardeline - Avenue Jean MAFFRE  
13390 Auriol Tel : 04 42 08 80 70  
Directeur : Nicolas NONNET

# SOMMAIRE

## Préambule

I. PROJET EDUCATIF.....	3
II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE.....	6
III. OBJECTIFS ET MOYENS.....	9
IV. L'EQUIPE D'ANIMATION.....	16
V. LES ANIMATIONS.....	19
VI. L'EVALUATION.....	26

## **PREAMBULE**

### **Présentation de la commune**

En limite du département des Bouches du Rhône, la commune d'Auriol se trouve à 10 km d'Aubagne et à 25 km de Marseille. Auriol fait partie du pays d'Aubagne, et de la communauté d'agglomération du Garlaban-Huveaune-Sainte-Baume (l'AGGLO du pays d'Aubagne et de l'Etoile) qui regroupe 11 communes (Aubagne, Auriol, Cuges les Pins, La Penne sur Huveaune, Roquevaire, Saint Zacharie, Belcodène, La Bouilladisse, Saint Sournin, La Destrousse, Peypin).

Auriol s'étend sur 4 464 ha dont 3 100 en zone de protection de la nature et 472 en zone agricole pour une densité de population de 262,07 hab. /km<sup>2</sup>.

Son territoire est très accidenté. La partie centrale est traversée d'est en ouest par la vallée de l'Huveaune mais dominée immédiatement au nord par les pentes du Regagnas dont la crête forme la limite avec la commune de Trets, au sud par celles du massif de la Sainte-Baume où les pointes de Roque-Fourcade et la tête de Roussarque isolent Auriol de Gémenos.

#### **● Auriol d'aujourd'hui**

#### **Historique de la population d'Auriol de 1968 à 2007 :**

La population d'Auriol était de 11 699 habitants en 2007, 9 465 habitants en 1999, 6 788 habitants en 1990, 5 222 habitants en 1982, 3 278 habitants en 1975 et 3 000 habitants en 1968.

Ce recensement de la population de la ville d'Auriol est sans doubles comptes.

Ce concept de population d'Auriol sans doubles comptes signifie que chaque personne habitant Auriol et ayant des attaches dans une autre commune n'est prise en compte que pour l'une de ces deux communes.

#### **● Activités économiques**

On trouve une zone commerciale avec des commerces de proximité sur la rue principale traversant le centre du village et une petite zone commerciale sur la ZAC du PUJOL.

A la périphérie du noyau villageois nous trouvons quelques artisans, petites et moyennes entreprises, qui résistent aux grands centres commerciaux de Marseille et d'Aubagne. Ce bassin d'activités génère peu d'emplois. L'activité économique est tournée vers la vigne et l'olive. La plupart des Auriolais travaillent sur les grandes agglomérations Marseille, Aix en Provence, Aubagne où l'activité économique est plus importante.

#### **Le contrat avec l'Ufcv**

Par délibération N°22/2015 en date du 13 avril 2015, le Conseil municipal d'Auriol s'est prononcé sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'organisation, la gestion, la direction et l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement appelé actuellement A.L.S.H pour les enfants de 3 à 11 ans ainsi qu'un Accueil de Loisirs Jeunes pour les adolescents de 12 à 17 ans.

L'Union Française des Centres de Vacances a été retenu suite à l'avis d'appel public à candidatures pour la gestion des deux Accueils de Loisirs du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2022.

## I. LE PROJET EDUCATIF DE L'UFCV

### *Projet éducatif des accueils de loisirs et des accueils périscolaires de l'Ufcv*

L'UFCV s'enracine dans un projet de société L'UFCV est une association d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. Le texte sur les " finalités et choix d'action " adopté en 1976 précise le référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 1991 et s'enracinent dans :

- Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa dimension spirituelle, sa construction permanente et sa responsabilité Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective, organisée en communautés et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'homme ".

Au nom de ses finalités, l'Ufcv réaffirme aujourd'hui qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'enfant, de l'homme et du citoyen.

### **Le cadre du projet éducatif**

Les concentrations urbaines, les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

1. un service de garde collective des enfants utiles aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. Le centre de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.
2. un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces du centre de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.
3. un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans le centre de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Ces trois fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des centres de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales ; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et accès à la citoyenneté.

Les structures de loisirs de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des compétences de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations ...).

L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

Le projet éducatif que nous proposons repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux centres de loisirs. De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des centres de loisirs ou les professionnels permanents mis en place par l'UFCV. Ils s'appuient sur un projet pédagogique adapté à chaque période de centre, ce projet devra donc est actualisé régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement du centre de loisirs ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.

### **Des grands objectifs**

Afin de soutenir les directeurs, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- ✓ Les animateurs et les enfants
- ✓ Le directeur, les animateurs et les parents
- ✓ Les enfants entre eux
- ✓ Les parents et les enfants
- ✓ Les adultes du centre entre eux
- ✓ Le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- ✓ Le directeur du centre et son responsable local à l'UFCV

**Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).**

Cela se concrétise par :

**La mise en place de différentes formes de jeux**, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans le centre de loisirs :

Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :

- laisser jouer
- donner à jouer
- jouer avec
- faire jouer

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels)
- des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers)

Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des droits des enfants.

Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement pour vivre ensemble pour une organisation des espaces

**Une organisation du temps** qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants.

Organisation de base d'une journée-type (horaires)

#### La Journée Type de l'Accueil de Loisirs :

HEURES	MERCREDIS ET VACANCES
DE 07H30 A 09H00	ACCUEIL
DE 09H00 A 09H30	EFFECTIFS
DE 09H30 A 11H30	ANIMATION
DE 11H30 A 12H00	TEMPS LIBRE
DE 12H00 A 12H30	REPAS
DE 12H30 A 13H30	REPAS
DE 13H30 A 14H00	TEMPS CALME
DE 14H30 A 16H00	ANIMATION
DE 16H00 A 16H30	GOUTER
DE 17H00 A 18H30	ACCUEIL

#### *LE PROJET EDUCATIF LOCAL EN DIRECTION DE L'ENFANCE*

*Le projet local en direction de l'Enfance définit des objectifs éducatifs généraux précis :*

- Développer un accueil de qualité pour les familles

- Favoriser l'échange et la communication
- Favoriser la mise en valeur du patrimoine auriolais
- Amener les enfants vers l'autonomie

*L'ensemble de ces objectifs est en cohérence avec le projet éducatif de l'Ufcv.*

## II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- **ORGANISATEUR** : Union Française des Centre de Vacances
- **N°D'HABILITATION année 2017-2018** : n° 0130010CL000117
- **LIEU** : Cité de la Jeunesse Château de la Bardeline Av Jean MAFFRE 13390 Auriol
- **TYPE** :

Accueil de loisirs sans hébergement 3-11 ans

- **HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:**

- ✓ Les mercredis, de 07h30 à 18h30, prise en charge sur les écoles de la commune des collégiens à partir de 12h00.
- ✓ Pendant les vacances scolaires : de 7h30 à 9h00 et un départ à partir de 17h.

- **HORAIRES D'INSCRIPTIONS :**

### **Inscription administrative**

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants et aux jeunes dont les parents ou grands-parents résident sur la commune.

Sur cette base, les priorités d'inscription sont les suivantes :

1. enfants domiciliés et scolarisés à Auriol.
2. enfants scolarisés à Auriol et venant d'autres communes.
3. enfants non scolarisés et non domiciliés à Auriol.

La demande d'inscription de l'enfant est faite pour l'année scolaire, par les parents ou la personne ayant légalement la garde, en téléchargeant le dossier administratif annuel disponible en ligne sur le site **portail-famille.ufcv.fr** ou au format papier disponible au secrétariat de l'accueil de loisirs.

***Les délais d'inscription sont indiqués dans le règlement intérieur de l'ALSH.***

## **Projets et thèmes de l'année :**

Ecocitoyenneté (*Le recyclage, La Protection de la nature et respect de l'environnement, Les gestes au quotidien...*).

L'Art sous toutes ses formes

La culture (le chant, la musique, le cinéma, le livre, les différentes civilisations dans le monde, l'écriture).

Le sport et ses variantes.

- **L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :**

Le Directeur de l'accueil de loisirs BPJEPS et DESJEPS

Un animateur permanent BAFA

Des animateurs occasionnels en fonction des effectifs.

D'intervenants spécialisés

- **CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE :**

### **EQUIPEMENT**

Cité de la Jeunesse Château de la Bardeline Av Jean MAFFRE  
13390 Auriol.  
Structure municipale.  
Ancienneté : juin 2008.

### **LOCAUX**

Structure sur 3 niveaux :

**Niveau 1 :** accueil ALSH, salle d'attente usagers, 4 sanitaires, deux salles d'activité avec dortoir pour les 3 / 4 ans pièce de stockage matériel d'animation et un local pour les fournitures de bureau.

**Niveau 2 :** la ludothèque municipale, bureaux administratifs du service de la jeunesse et petite enfance. Une grande salle polyvalente, une salle pour les permanences de la CEF et de rangement de matériel municipal.

**Niveau 3 :** Salle de l'ALSH Espace jeunes (70m<sup>2</sup>) plus sanitaires et douche. 2 salles polyvalentes en terrasse réservée pour l'ALSH Enfants.

Un ascenseur desservant tous les niveaux.

- Propriété de la commune d'Auriol
- Terrains : parc extérieur sécurisé.
- Adaptation aux besoins : Locaux et matériel adapté aux besoins de production. Achat et renouvellement suivant les projets les animations envisagés.

## **MATERIEL**

Un stock de matériel fongible nécessaire aux différentes activités de l'ALSH, le matériel suivant les thèmes abordés, deux mini bus, mobilier de rangement par groupe. Matériel de reproduction, fournitures de bureau.

## **FINANCIER**

La gestion est assurée par le responsable de l'Accueil de Loisirs et collaboration avec le responsable de la mission d'animation. Cette gestion doit répondre aux besoins financiers de l'activité et être cohérente avec le budget global de la structure.

## **HUMAIN**

L'encadrement est conforme au nombre d'animateur diplômé, stagiaire et non diplômé en lien avec l'effectif prévu

- ✓ 1 pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- ✓ 1 pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans.

Equipe composée avec des Contrat d'Engagement Educatif et de Contrat à Durée Indéterminée par Intermittence.

## **III. OBJECTIFS GENERAUX**

- **FINALITES EDUCATIVES**

Développement de la notion de respect chez l'enfant en lui faisant :

- Comprendre l'importance du langage
- En Soutenant l'enfant dans sa démarche de responsabilisation,
- Prendre en compte et accepter les besoins et les capacités de chacun,
- Appliquer les règles inhérentes à la vie en collectivité,
- S'ouvrir vers l'autre,
- Faire des compromis,

- Partager,
- Evoluer
- Grandir

Faire de l'Accueil de Loisirs un lieu de socialisation et un espace harmonieux, reconnu et protégé, pour le bien-être des enfants et des parents.

Accompagner l'enfant à l'apprentissage des règles de vie et de partage.

Donner à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de solidarité, de paix, de respect d'autrui et des biens, en combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leur vie.

Encourager l'enfant dans la découverte de soi, de son image et de son potentiel.

Instaurer des moments d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants et leurs familles.

Respecter le rythme de vie lié à chaque tranche d'âge et adapter les activités en conséquence.

Favoriser les liens intergénérationnels.

Veiller à la qualité et à la diversité des activités et loisirs proposés qui doivent être en parfaite adéquation avec les désirs de découverte des enfants et les attentes des parents.

## **OBJECTIFS GENERAUX ET FINALITES EDUCATIVES**

- **L'apprentissage des valeurs par le jeu**

Le centre est un cadre chaleureux où l'enfant se sent en sécurité et où il va se procurer du plaisir.

C'est un lieu où il va apprendre, et découvrir en s'amusant.

Il va rencontrer et tisser des liens avec d'autres enfants.

Les activités proposées devront donc favoriser les valeurs sociales telles que :

La tolérance, le respect, l'échange, le partage, l'acceptation de soi et des autres, la famille, l'entraide, l'écoute, la communication, la confiance, l'honnêteté et l'hygiène.

- **L'apprentissage des règles et des lois**

Faire comprendre à l'enfant l'importance des règles et des lois afin qu'ils puissent vivre en société.

- **Rendre les enfants acteurs et non spectateurs**

Dans le centre l'enfant a une certaine autonomie, il va choisir selon ses envies de partager des moments de plaisirs et de détente.

L'environnement, dans lequel il choisit comment il va se procurer du plaisir, lui appartient :

- La structure : il peut la décorer, l'aménager, la faire évoluer ;
- Les activités :
  - Il fait son choix parmi des activités qui lui sont proposées ;
  - Ce sont ses propres envies, ses projets qui seront mis en place dans les limites du réalisable
- Il participe aussi au rangement, nettoyage de la structure.

## **OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN PLACE**

- **L'AUTONOMIE :**

Permettre à l'enfant de prendre conscience de ses aptitudes et de ses potentialités.

- Mise en place de mini ateliers tournants au moment de l'accueil et du départ des enfants ;
- Mise en place d'ateliers différents où l'enfant s'inscrit lui-même ;
- Nettoyage du lieu et rangement du matériel après chaque activité avec les enfants ;

- Gestion du matériel pendant les activités (livres, jeux, peinture, feutres etc.) ;
- Déplacement dans les locaux: donner la possibilité à chaque enfant de se rendre seul dans les différentes salles, soit pour les besoins d'une activité, soit pour des besoins personnels ;
- Décloisonnement des âges selon les activités afin de permettre aux plus petits de se sentir "grands" et aux plus grands de se sentir responsable d'un plus "petit".
- Préparation d'activités avec un enfant qui le Co animera avec un adulte ou le proposera tout seul aux autres.
- Proposition des futurs plannings/animations/activités/séjours afin de les mettre en place.

- **LA COMMUNICATION :**

Donner à l'enfant la possibilité de dialoguer avec ses camarades mais également avec les adultes afin qu'il puisse exprimer ses choix, ses désirs et ses besoins.

- Mise en place tous les jours après le goûter temps de parole en commun, où l'enfant peut raconter ce qu'il a envie, ce qu'il a aimé de cette journée et ce qu'il n'a pas aimé, et de proposer des activités / actions / animations / sorties / goûter qu'il souhaiterait voir / avoir / réaliser.

Les animateurs devront être vigilants, à l'écoute et aller vers les plus timides pour faciliter le dialogue.

- Organiser la mixité des enfants (âges, fréquentent la structures depuis longtemps, de la même école/classe/famille/association, nombres...) afin qu'ils aillent à la rencontre de l'autre d'aller vers les autres ;
- Participer à la création du journal/blog de la structure.

- **LE RESPECT**

- Instaurer un code de vie dans la structure où chacun respecte l'autre, son travail, ses envies etc. ;
- Créer avec les enfants les règles de vies du centre ;
- Mettre en place des temps formels ou informels avec un ou plusieurs enfants où l'on traitera de divers sujets de vie qui peuvent parfois être inconnu ou mal compris et pousser un individu ou un groupe à tenir des propos illégaux/immoraux/déplacés et/ou à blesser les autres ;
- Prendre soin du matériel utilisé et mis à disposition, de manière rationnelle. Il est important que les animateurs montrent l'exemple si l'on veut obtenir la même chose de la part des enfants ;
- Nettoyer la structure avec les enfants, ils doivent laisser le lieu dans les mêmes conditions qu'ils l'ont trouvé en arrivant ;

- **L'ACCUEIL**

La qualité de l'accueil proposé est une vitrine de notre travail.

L'enfant doit pouvoir trouver au centre un lieu où ils se sentent bien, un lieu qui leur ressemble.

Pour les parents aussi, l'accueil est un moment clé.

C'est le seul moment où ils peuvent voir leurs enfants avec les animateurs, c'est donc un reflet de la qualité d'accueil des familles.

C'est aussi un moment où ils peuvent échanger avec les adultes présents, sur leurs enfants, sur le programme, sur les éventuelles difficultés rencontrées, etc.

### **Nous devons donc proposer un accueil où nous trouverons :**

- Chaleur humaine: chacun doit pouvoir trouver auprès des animateurs réconfort, sécurité et confiance.
- Disponibilité: L'équipe doit être disponible dès l'instant où le public arrive et ce jusqu'au moment de son départ.
- Aménagement des locaux optimum : Les salles occupées par les enfants seront modulables pour les besoins des activités.  
La décoration des murs et de l'espace par leurs propres créations permettra de valoriser leur travail mais aussi de s'approprier les locaux.

### **L'INTEGRATION**

Permettre à l'enfant de se sentir à l'aise au sein d'un groupe et de s'épanouir parmi ses pairs.

- L'accueil d'enfants ayant un handicap dans la mesure des capacités matérielles et humaines de la structure ;
- L'accueil d'enfants ayant des troubles de la santé ;
- Faire découvrir aux enfants les différences des autres (qu'elles soient physiques, ethniques, raciales, d'âge...) en lui donnant une explication simple qu'il puisse comprendre ;

- L'élaboration de différents projets tels que: grands jeux, rencontre, histoire/conte... qui favoriseront la connaissance et la compréhension de ces différences.
- La rencontre culturelle/sportive avec d'autres associations/clubs/centres de toutes natures.
- **L'HYGIENE, LA SANTE**

Permettre à l'enfant d'acquérir des règles d'hygiène essentielles afin que celles-ci deviennent spontanées. L'enfant doit connaître l'intérêt d'être propre.

- Le lavage des mains après les activités : pour cela savon et papier sont mis à disposition.
- Des projets de prévention en ce qui concerne la santé mis en place par les animateurs.

L'équipe d'animation, garante de la sécurité morale et physique de l'enfant, sera vigilante sur la propreté et l'hygiène de l'enfant et permettra à l'enfant d'acquérir des règles d'hygiène essentielles afin que celles-ci deviennent spontanées.

**Les animateurs veilleront aux points suivants :**

- L'enfant se lave les mains avant et après le repas ;
- L'enfant se lave les mains après une activité ;
- L'enfant se lave les mains avant et après être allé aux toilettes ;
- L'enfant est propre et porte des habits propres régulièrement ;
- L'enfant a les ongles, les dents et les cheveux propres.

L'équipe d'animation, dans son rôle éducatif, accompagnera les enfants en aidant les plus petits et responsabilisant les plus grands.

Elle veillera également, en observant les enfants ou en discutant avec eux, à la santé générale de l'enfant. Selon le cas, elle en réfèrera au directeur qui demandera plus de renseignement aux parents, ou les informera de la santé de l'enfant.

**Elle portera son attention sur les points suivants :**

- L'état de fatigue de l'enfant;
- L'état de santé générale de l'enfant ;
- Sa concentration, son humeur, etc.

En ce qui concerne les petites blessures, l'assistant sanitaire désigné par le directeur ou le directeur lui-même s'occupera des premiers soins.

- **LES REPAS**

Les repas seront pris dans le calme et de manière collective.

Les animateurs prendront leurs repas avec les enfants, de cette manière ils auront la possibilité de veiller à leur bonne alimentation.

**L'équipe d'animation portera son attention sur les points suivants :**

- Veiller à ce que les enfants ont pris un petit-déjeuner avant de venir, sinon elle leur proposera le petit-déjeuner sur le centre ;
- Veiller à ce que les enfants goûtent à tout avant de refuser un plat ;
- Veiller à ce que les enfants mangent leur repas dans l'ordre ;
- Veiller à ce que les repas soient équilibrés (le cas échéant en référer aux parents) ;
- Informer aux maximum les parents sur le fait qu'ils peuvent porter des plats à chauffer lorsque les enfants sont sur la structure afin d'éviter les sandwiches et chips à répétitions ;
- Veiller aux transports des aliments dans les bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Proposer des gouters équilibrés ;
- Proposer des gouters variés ;

La structure ne proposant pas de restauration collective, ce sont les parents qui fournissent le déjeuner.

Ils sont prévenus lors de chaque inscription s'il faut prévoir un pique-nique froid pour les sorties ou s'ils peuvent porter un plat à faire chauffer lorsque les enfants restent sur le site.

Le programme d'activité est prévu de sorte à ce que les pique-niques et les repas chauds soient alternés afin de garantir un bon équilibre alimentaire.

L'équipe prendra également soin de proposer des petits déjeuners et des gouters sous formes de buffets équilibrés dès que possible (journée au centre et pas sortie).

- **LES RELATIONS AVEC LES PARENTS**

Il est important que les parents aient la possibilité d'obtenir les informations nécessaires concernant les loisirs et la place de leurs enfants au sein de la structure.

**Dans ce sens l'équipe d'animation devra:**

- Inviter les parents au dialogue afin de donner un aperçu de la journée passée au centre ;
- Mettre en place un accueil pour les parents au moment où ils déposent leurs enfants afin de discuter et d'échanger du programme mis en place et du programme à venir, de leurs enfants, des autres actions / secteurs de la structure, de les impliquer aussi sur des actions / projets, etc ;
- Mettre en place des réunions afin d'expliquer le projet du centre et de rencontrer l'équipe d'animation ;
- Solliciter des familles sur des projets ou festivités organisés par la structure.
- Communiquer au maximum sur les programmes, projets et festivités de l'Accueil de loisirs et de la ville :
  - o en utilisant les programmes et plaquette
  - o par courrier ;
  - o par mail ;
  - o par fax ;
  - o via le site de la Ville de d'Auriol ;
  - o via le Blog de la structure ;
  - o via des affichages sur le centre et dans la ville ;
  - o via les panneaux d'affichages de la structure et les panneaux affichages électroniques de la ville.

Les parents ont la possibilité de rencontrer à tout moment le directeur (trice) en cas de besoin.

## **IV. L'EQUIPE D'ANIMATION**

- **ATTITUDE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

**Quel rôle éducatif ?**

- Assurer que les enfants évoluent dans un climat de confiance et sécurisant
- Poser des règles et des limites clairement indiquées et explicites concernant la sécurité individuelle et collective, le respect des individus, du matériel, des locaux, des limites structurelles (horaires, ..), connaissance du règlement intérieur.
- Etre particulièrement attentifs sur les temps d'accueil, pendant les activités

- Mener des actions éducatives sportives, culturelles et manuelles en cohérence avec le projet éducatif et le projet pédagogique.
- Organiser un cadre matériel favorisant l'activité des enfants et veiller à ce que l'activité reste une découverte et non une compétition.
- Aider à dépasser certaines difficultés, certains conflits dans le groupe par des attitudes dynamiques, des activités adaptées et un rôle sécurisant.
- Permettre aux au public de tous les âges de différents milieux sociaux de se rencontrer, d'échanger et d'investir ensemble leur structure.
- Favoriser la prise de conscience et de responsabilités face aux phénomènes de société : intolérance, racisme, incivisme, violences verbales et physiques, Citoyenneté
- Favoriser les découvertes, apprentissages, expérimentations et recherches sur son environnement.
- Socialiser en faisant prendre conscience aux enfants de leur propre existence au sein d'un groupe d'individus et avec celles des autres.
- Favoriser le choix et l'adhésion sur un projet ou une activité. Le projet collectif étant la rencontre de projets individuels portés par les différents enfants qui y participent.

### **A quel moment une activité est-elle éducative ?**

Une activité est éducative dès lors que le ou les animateurs donnent du sens à l'activité. L'activité est nourricière et ne doit pas tomber dans la consommation pour laquelle l'animateur ne saurait légitimer l'héritage reçu par l'Education Populaire.

Par exemple : Organiser un jeu collectif avec la nécessité d'insister sur le jouer collectif, sur le respect des règles, sur le fair-play.

Organiser une séance de cinéma avec la nécessité de choisir un film qui va susciter des débats, discussions, émotions afin que chaque jeune y trouve des ressources et réponses et permettant à la formation intellectuelle.

- L'équipe doit affirmer son rôle éducatif auprès des enfants ;
- Elle est responsable de la sécurité morale, physique et affective des enfants qui sont loin de leurs parents ;
- Elle donne l'exemple, sur la manière de se comporter, de vivre et d'évoluer au sein d'un groupe d'individus ;
- Elle est attentive aux remarques des enfants ;
- Elle est attentive aux besoins des enfants ;
- Elle met en valeur les enfants ayant des difficultés à travers les temps de vie quotidienne et les activités choisies.

- **LE DIRECTEUR :**

**Le directeur doit être garant:**

- Du bon déroulement de l'accueil de loisirs;
- Du projet pédagogique;
- Du suivi administratif et financier;
- Du respect des règles d'hygiène et de la sécurité;
- De la gestion de l'équipe pédagogique;
- De la sécurité morale, physique et affective de toutes les personnes, enfants et adultes du centre.

- **LES ANIMATEURS:**

**Ils doivent:**

- Etablir un programme d'animation;
- Animer les activités;
- Animer et gérer les temps de vie quotidienne;
- Prendre en compte les différents rythmes de vie de chacun;
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants;
- Prendre connaissance de la réglementation;
- Prendre en compte et respecter les différences;
- Etre à l'écoute et être disponible;
- Savoir gérer sa vie relationnelle avec les autres membres de l'équipe.

- **GESTION DE L'EQUIPE**

La préparation du programme et des activités du mercredi est prévue tous les mardis avec l'ensemble de l'équipe.

La préparation du programme et des activités des vacances scolaires est prévue avec toute l'équipe pendant une réunion de préparation avant les vacances, puis tous les soirs après les accueils ou pendant la journée si un animateur a eu la possibilité de se détacher du groupe.

Un bilan de la journée est prévu tous les soirs afin :

- De revenir sur ce qu'il s'est déroulé aujourd'hui et de l'évaluer ;
- De discuter des enfants et des difficultés rencontrées ;
- Discuter du programme ;
- Discuter avec les animateurs.

Un cahier journalier sera tenu par le directeur.

Un entretien individuel début et fin du séjour sera mis en place pour les animateurs vacataires et une fiche de suivi sera rédigée.

- **EVALUATION DES ANIMATEURS STAGIAIRES:**

L'évaluation des stagiaires se fera de manière individuelle et collective.

Plusieurs rencontres sont prévues :

- Avant la cession : explication du projet pédagogique, du programme et des critères d'évaluation ;
- En milieu de cession ;
- En fin de séjour pour le bilan final et l'appréciation ;

Il sera également possible de rencontrer le directeur sur simple demande ou besoin, et de même, selon, le directeur pourra demander à l'animateur stagiaire de le rencontrer pendant la cession.

L'évaluation se fera selon les critères présentés sous forme d'une grille abordant les points suivants:

- La gestion de la vie quotidienne;
- Les relations avec le public;
- Les relations avec l'équipe;
- L'organisation et la réalisation des animations;
- La gestion de son rythme de vie.

- **Points non négociables**

Les animateurs ne pourront utiliser leur téléphone portable que pendant le moment des pauses (pour les appels personnels), ou entre eux seulement pendant les sorties s'ils sont séparés pour se donner des informations durant la journée (lieu et heure de rendez-vous, accidents, imprévus, etc.).

Il est strictement interdit de fumer pendant les activités, devant les enfants, et dans les locaux (rappel à la Loi).

Drogues et alcool sont strictement interdits (rappel à la Loi).

Toutes visites extérieures sont également interdites sur le lieu de travail.

**Tout manquement à ces règles peut entraîner un renvoi.**

- **Points négociables**

Les pauses animateurs se feront pendant les temps calmes/libres, seulement si les enfants sont toujours encadrés par d'autres animateurs. Les temps de pauses ne sont pas définis à l'avance mais se feront en concertation avec l'équipe complète pendant le séjour.

## **V. LES ANIMATIONS**

L'équipe pédagogique formée est compétente, elle est garante de la sécurité morale et physique et affective de l'enfant. Elle est disponible, réactive, et à l'écoute des enfants.

La vie en collectivité est organisée entre les adultes attentifs, disponibles et les enfants, afin de valoriser les prises d'initiatives, favoriser les prises de responsabilités, et les échanges socioculturels et intergénérationnels dans le respect des différences.

Les activités sont choisies avec les enfants.

Elles sont variées (sportives, artistiques, culturelles, etc.), adaptées à chaque âge (de 6 à 11 ans) et à chaque rythme.

L'autonomie, le développement de soi, le respect, l'échange et la découverte doivent être au cœur des préoccupations de l'équipe d'animation.

L'éveil et l'initiation à des activités manuelles, culturelles, informatiques, scientifiques et sportives présentées de façon ludique favoriseront l'épanouissement physique et artistique de l'enfant.

Les objectifs techniques de chaque atelier seront spécifiés dans les projets d'activités des animateurs.

De plus le développement d'un comportement citoyen, repose sur une bonne compréhension par l'enfant de son environnement: que celui-ci soit capable de donner du sens à ce qui l'entoure et de développer des attitudes de curiosité.

Comme chaque année, nous avons le souci de diversifier au maximum les activités afin d'associer au loisir une part d'instruction et d'apprentissage.

- **LES MERCREDIS**

Les mercredis sont intégralement consacrés aux loisirs comme le souhaitent les familles.

- **les matins sont consacrés aux multi-activités et projets suivi sur l'année.**

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire sur une activité de leur choix parmi celles proposées par les animateurs.

**Les activités sont élaborées par l'équipe, en amont, par rapport aux demandes des enfants.**

Chaque mercredi, les enfants ont le choix parmi un panel d'activités proposées de sorte à ce que tous les enfants s'y retrouvent (activités sportives + activités artistiques + activités manuelles par exemple).

**Les activités sont différentes chaque mercredi :**

- En fonctions des demandes et des besoins des enfants ;
- En fonctions des grandes manifestations sociaux-culturelles menées à l'échelle mondiale, internationale, nationale, régionale ou de la commune (journée de la femme, journée des droits de l'enfant, etc.) ;
- En collaborant avec les associations Auriolaise et extérieures, les autres accueils de loisirs de la ville et des autres communes, et les autres structures de la ville (Bibliothèque, Foyer 3<sup>ème</sup> âge, etc.) ;
- En fonction d'une thématique mensuelle ou bimensuelle selon la période.

- **Les après-midi sont consacrés aux grands jeux/animations.**

- Grands jeux sportifs, tournois ;
- Animation de type jeux de plateau, jeux télévisés ou sorties.

Les enfants ont la possibilité de profiter du premier temps d'accueil pour :

- Faire des activités calmes, seul, avec ses camarades, avec les animateurs ;

- **Le dernier mercredi de chaque mois.**

Chaque dernier mercredi du mois, une sortie est prévue avec les enfants (bowling, patinoire, piscine, parc, cinéma, spectacle, parc à thème, etc.).

### Les projets des mercredis 2017/2018

#### Activités Manuelles et Artistiques

##### **Objectifs Pédagogiques :**

- Développer le sens créatif de l'enfant.
- Explorer la sensibilité de l'enfant.

**3 à 5 ans :** Découvertes de matières (pâte à sel, pâte à modeler, argile, créamousse, carton, papier, peinture) – Décoration des salles – Legos – Kaplas – Ludothèque.

**6 à 11 ans :** Origami – Maquettes – Fabrication de jeux de société – Confection de déguisements – Constructions de décors – Projets artistiques et culturels – Ludothèque.

#### Activités Culinaires

##### **Objectifs Pédagogiques :**

- Eduquer l'enfant au goût, à la santé et à l'hygiène.
- Découvrir de nouvelles saveurs et compétences.

**3 à 5 ans :** Salades de fruits – Cookies – Crêpes – Truffes au chocolat – Gaufres – Gâteaux au yaourt.

**6 à 11 ans :** Salades de fruits – Cookies – Crêpes – Tiramisu – Milk-shake – Cocktails de fruits – Gâteaux en tout genre.

#### Petits Jeux et Grands Jeux

##### **Objectifs Pédagogiques :**

- Initier l'enfant à de nouvelles activités physique.
- Sensibiliser l'enfant à l'esprit sportif et la notion d'équipe.

**3 à 5 ans :** Jeux de ballons – Parcours de motricité – Chasses aux trésors – Enigmes, charades... – Relais sportifs – Danses et chansons – Jeux d'eau (piscine, mer...) – Structures gonflables – Prestataires spécialisés.

**6 à 11 ans :** Chasses aux trésors – Enigmes, charades... – Tournois Sportifs – Rallye photos – Billard – Baby-foot – Ping-pong – Jeux d'eau (piscine, mer...) – Structures gonflables – Prestataires spécialisés.

#### Journée à Thèmes

##### **Objectifs Pédagogiques :**

- Impliquer l'enfant dans la vie de la commune.
- Valoriser les productions des enfants lors de manifestations exceptionnelles.

**3 à 11 ans :** Festival des enfants – Carnaval – Mini-séjours – Rencontre Inter centres – Téléthon – Chasse aux Oeufs – Projet divers.

#### Activités de pleine Nature

### **Objectifs Pédagogiques :**

- Respecter l'environnement.
- Ouvrir l'enfant au patrimoine de la commune.

**3 à 11 ans :** Pique-niques – Massif de la Sainte Baume – Parc des Encanaux – Mers et plages – Ballades – Accrobranches – Parc Borelly.

### **Lieux culturels et Parcs de Loisirs**

### **Objectifs Pédagogiques :**

- Donner accès à l'enfant à des parcs de loisirs.
- Stimuler l'imaginaire de l'enfant.
- Créer de l'«aventure».

**3 à 5 ans :** Théâtre – Cinéma – Musée – Urban Kids – Village des Automates – Magic Parc Land...

**6 à 11 ans :** Théâtre – Cinéma – Musée – Urban Kids – Montopoto – Magic Parc Land – Laser Game – OK Corral – Expositions ...

### **Passerelle avec l'Espace Jeunes**

### **Objectifs Pédagogiques :**

- Permettre une transition entre les deux structures d'accueil.
- Evoluer sur une structure différente.
- Donner de l'autonomie à l'enfant.
- Rassurer les parents sur l'avenir proche de leurs enfants.
- 

**8 à 11 ans :** Soirées à thème – Sorties avec les ados – Activités communes avec les ados – Projets communs – Création du Club Pré-Ados. (Sous réserve déclaration DDCCS)

## **Une Journée type**

- **Le Matin de 7h30 à 9h00:**

### **L'accueil des enfants et des familles :**

Les enfants ont la possibilité de se rendre sur les différents ateliers comme bon leur semble. Les espaces et activités mis en place durant ce temps seront adaptés au moment de la journée (calme, accueillant, non dirigé) afin de laisser aux enfants le temps nécessaire à la mise en route de la journée.

**Un espace petit déjeuner** est également prévu pour les enfants qui arrivent tôt et qui n'ont pas pris le temps de manger à la maison.

- **Le Matin de 9h00 à 12h00:**

## **Les multi activités :**

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire sur une activité de leur choix parmi celles proposées par les animateurs en début d'année. Ceux qui auront fait le choix des ateliers suivi devront faire preuve d'engagement sur l'année. Pour ceux qui souhaitent ou qui viennent de manière ponctuelle, des activités différentes seront proposées chaque mercredi.

Les activités sont élaborées par l'équipe en amont par rapport aux demandes des enfants.

Chaque mercredi, les enfants ont le choix parmi un panel d'activités proposées de sorte à ce que tous les enfants s'y retrouvent (activités sportives + activités artistiques + activités manuelles).

- **Le temps repas de 12h00 à 13h15**

Le repas est pris dans le calme et par groupe d'âge (une salle dédiée au 6/8 ans et une autre aux 9/11 ans).

Ce temps est très important car c'est un moment d'échange et de partage.

L'attention sera portée sur le contenu du repas avec les familles, en leur expliquant de favoriser les repas à chauffer et équilibré lorsque leurs enfants déjeunent sur la structure.

Afin d'aider les enfants à devenir responsables et autonomes, ils s'occuperont avec l'aide de l'animateur de la préparation du repas et du nettoyage du lieu après le repas.

L'équipe mettra aussi en place avec les familles également des repas partagés qui consisteront à ce que les familles fournissent des plats divers (qu'ils auront peut être réalisés avec leurs enfants) et que nous proposerons aux enfants sous forme de buffet.

- **Le temps calme de 13h15 à 14h15 :**

Les enfants sont répartis en 2 groupes au sein d'espaces aménagés spécialement pour les activités calmes qui pourront être soit dirigées par les animateurs soit sous forme de temps libre posé. 3 lieux sont prévus. Le coin bibliothèque, espace repos (tapis, coussins...) et l'espace jeux de société. Les animateurs seront chargés d'animer cet espace.

- **Les après-midis récréatifs de 13h30 à 17h00 :**

Ils seront préparés par les animateurs :

- En fonctions des demandes et des besoins des enfants ;

- En fonctions des grandes manifestations sociaux-culturelles menées à l'échelle mondiale, internationale, nationale, régionale ou de la commune de Rognac (journée de la femme, téléthon, journée des droits de l'enfant, etc.) ;
- En collaborant avec les associations Auriolaise et extérieures, les autres accueils de loisirs de la ville et des autres communes, et les autres structures de la ville (Bibliothèque, Foyer 3<sup>ème</sup> âge, etc.) ;
- En fonction d'une thématique mensuelle ou bimensuelle selon la période.

L'enfant a besoin de connaître son environnement proche et le monde qui l'entoure, c'est pourquoi, dans cette démarche, qu'il sera mis en place des sorties culturelles et touristiques tous les derniers mercredis du mois dans les villes à proximité de la commune de Rognac.

Les après-midi sont essentiellement composés de grands jeux, grandes animations et une sortie est prévues le dernier mercredi du mois

- **Le soir de 17h00 à 18h30:**

L'accueil du soir est un moment privilégié avec les familles. Il est l'occasion de faire un retour sur la journée passée au centre.

Les animateurs seront chargés de faire l'accueil à tour de rôle. Ceci n'est pas réservé à la direction. Ce temps donne l'opportunité de faire un échange d'information et d'impliquer les familles dans les actions éducatives dispensées.

#### **A) les Vacances:**

Chaque période est pour nous l'occasion d'aborder un thème avec un sujet spécifique différent.

Ces projets sont généralement pensés, discutés avec l'équipe pédagogique. Elles ont cependant comme objectif principal la découverte de nouvelles techniques artistiques, culturelles ou sportives et nous permettent d'aborder des projets plus ambitieux.

Les projets se déclinent sous 3 formes :

- les stages (artistiques, culturels ou sportifs)
- les séjours (scientifiques, sportifs ou culturels en France et à l'étranger)
- les activités ou sortie (créatives, culturelles, sportives et de loisirs)

### **C) les Séjours et activités accessoires :**

Tenant compte de l'environnement social, culturel et environnemental des enfants résidants sur la commune d'Auriol, nous proposons des courts séjours sur l'année divers et variés.

#### Objectifs :

- donner la possibilité aux enfants de trouver leur place et de se situer à l'intérieur d'un groupe à l'image de la société avec ses conflits, ses compromis et liens sociaux.
- D'amener les enfants à découvrir un nouvel environnement à travers les activités mises en place et le lieu choisi.

Effectifs : 12 minimum à 20 maximum (il varie selon la demande, la spécificité du séjour et la période)

Durée : de 2 à 5 jours maximum

Pour cette année, nous projetons :

1 séjour neige (5 jours) vacances d'hiver

2 séjours été (de 3 à 5 jours) à la mer, en auvergne

***Pour chaque séjour, un projet pédagogique est réalisé avec l'équipe d'animation, les familles et les enfants.***

## **VI. EVALUATION**

Une grille d'évaluation complète est proposée suivant les indicateurs à évaluer

### **Inventaire d'indicateurs et paramètres**

#### **Pour une évaluation positive**

Objectif: dégager et préciser des choix d'indicateurs qui permettraient de dessiner et définir le contenu d'un projet pédagogique.

On peut envisager des indicateurs d'organisation, de fonctionnement, d'activité, de relations et de cohérence et de résultats

Ces indicateurs sont évaluables suivant les cas, par la suite, en choisissant pour chacun d'eux:

- des paramètres qualitatifs: clarté, pertinence, conformité, amélioration, originalité, précision, variété etc...
- et/ou des paramètres quantitatifs: fréquence, degré d'importance, mesures d'intensité, pourcentages, totaux, densités, moyennes, défauts, limites etc. ....
- et/ou des paramètres descriptifs: présence ou non de certains éléments typiques, caractéristiques d'images, critères spécifiques, processus définis, appréciations, progrès, bilans etc...

Les choix faits en indicateurs ou paramètres par marquage pourront servir à apprécier et jauger la qualité et la cohérence du projet

---

---

**Par des indicateurs liés à l'organisation :**

- la qualité de la définition des buts assignés à tous les partenaires en*
  - objectifs généraux
  - objectifs spécifiques
  - projet global
  - identité de la structure
  - connaissance des objectifs par les différents acteurs (usagers, familles, communes, prestataires de services, intervenants spécialisés)

- l'efficacité de la concertation des animateurs par*
  - les principes de répartition entre les différentes compétences
  - les procédures de travail adaptées aux réunions d'animateurs par secteur.
  - Connaissance du projet pédagogique.
  - la cohérence avec les objectifs pédagogiques.
  - Transversalité entre les 2 ALSH.
  - Règlement des conflits.
  - Donner des outils sur des situations à gérer.

**Des indicateurs d'activité sur:**

- l'accueil des personnes*
  - qualité et durée des procédures d'accueil des nouvelles personnes.
  - qualité d'accueil des personnels.
  - densité et pertinence des processus d'accueil des enfants
  - fréquence et consistance des réunions de parents.
  
- l'initiation culturelle, sportive, de découverte*
  - extension des activités théâtrales, littéraires et poétiques dans les groupes ou classes
  - importance des thèmes littéraires et scientifiques
  - fréquence de participation aux activités culturelles, sportives, de découverte.
  - Découverte de lieux, de région, d'environnement.
  
- communication et publications*
  - diffusion des informations, des programmes, des témoignages visuels
  - visite sur le **portail-animation.ufcv.fr**
  - panneaux lumineux de la commune, presse locale, bulletin municipal

Des indicateurs de relations avec:

- les milieux familiaux*
  - indice de coopération d'échange avec les parents
  - fréquence des messages d'information adressés aux parents
  - fête de fin de séjour, réunion bilan, manifestations exceptionnelles sur la commune ou hors commune
  
- l'opinion*
  - fréquence d'articles sur la mission d'animation dans la presse locale
  - invitation des parents sur la structure
  - diversité des rapports établis avec les associations locales

Des indicateurs de cohérence en

*résultats*

- développement de la pensée logique chez l'enfant
- prise de responsabilité de l'enfant
- autonomie accrue chez l'enfant
- intégration individuelle dans la vie collective du groupe
- l'évolution du rapport animateur/enfant/parent
- reconnaissance du lieu (référent)

*projet*

- détermination d'objectifs spécifiques pour les ALSH
- accompagnement de demandes collectives et individuelles

*attachement à l'établissement*

- des enfants
- des familles
- des anciens usagers

**Ces indicateurs nous permettront de préciser les écarts constatés ainsi que les réajustements à apporter au projet pédagogique.**